



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal

Montréal, le 12 août 2015

**Aux locataires des habitations Berri-Lajeunesse**  
9550, rue Lajeunesse

## Travaux pour sécuriser les façades

### En bref...

#### Investissements

Près de 383 000 \$

#### Calendrier

De la mi-août au début de novembre 2015

#### Horaire

Du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h

Travaux plus bruyants après 8 h

#### Entrepreneur

MA2D Construction inc.



Tous les 5 ans, l'Office doit inspecter tous ses bâtiments de 5 étages et plus. C'est une obligation légale pour les propriétaires. À la suite de l'inspection des façades, l'Office doit apporter quelques correctifs. Des travaux doivent donc être réalisés pour éviter une dégradation plus importante de la maçonnerie et des éléments de béton. Ils rendront votre immeuble plus étanche pour qu'il reste en bon état longtemps.

- Les murs de brique et de béton seront réparés à certains endroits.
- Des allèges métalliques seront installées sous des structures de béton.
- Les balcons seront réparés à certains endroits.
- Le scellant autour des fenêtres et des portes sera refait.

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- bruit,
- poussière,
- présence d'équipements.

## À vous d'agir – Rôle du locataire

Lorsque les ouvriers travailleront sur la façade sur laquelle donne votre logement, vous serez invités :

1. À **enlever vos biens personnels des balcons** : tapis, faux plancher, bacs à fleurs et autres.
2. À **ne pas utiliser les balcons** durant les heures de chantier : de petits débris et de la poussière pourraient y tomber.
3. À **fermer vos fenêtres** pour éviter que la poussière entre dans votre logement.
4. À enlever votre climatiseur et votre antenne satellite lorsque l'avis vous sera transmis.
5. **Ni l'entrepreneur ni l'Office ne pourront être tenus responsables des bris de vos articles causés par les travaux.**

## Avec vous



Une **rencontre d'information** a eu lieu le 5 août dans la salle communautaire de votre immeuble.

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant le chantier et son déroulement, vous pouvez communiquer avec **Andréa Quezada**, votre agente de liaison, en composant le **514 868-3250**.

***Merci pour votre patience et votre collaboration!***

# Préparez-vous pour les travaux

## À vous d'agir — Rôle du locataire

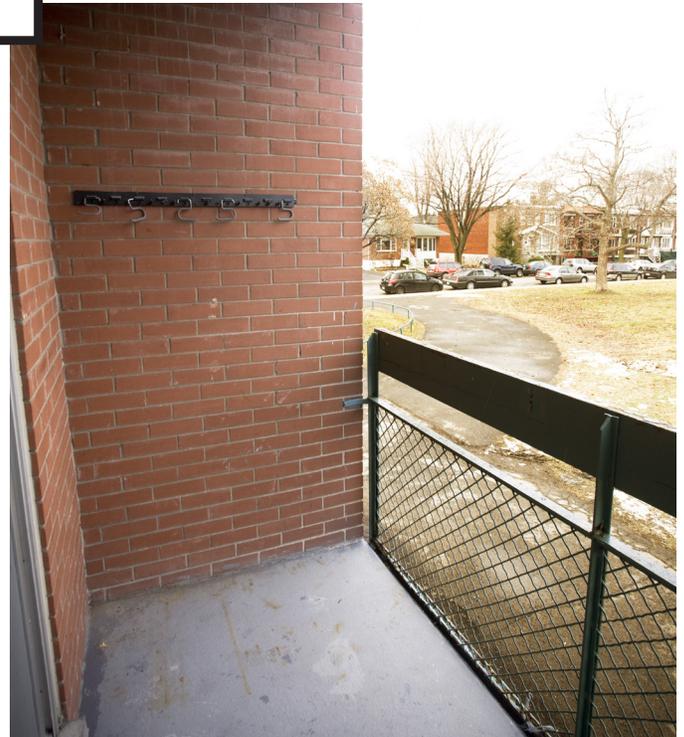
### Votre balcon

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- ▶ **Préparer votre balcon** pour la venue des ouvriers
- ▶ Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, incluant les bicyclettes et les antennes satellites accrochées au garde-corps



Balcon dégagé,  
prêt pour les travaux



# Préparez-vous pour les travaux

## À vous d'agir — Rôle du locataire

### Vous possédez une antenne satellite ?

Dès maintenant, vous devez :

- ▶ **Faire déplacer votre antenne sur le support prévu à cet effet.**
- ▶ Ce support se trouve sur la toiture de votre immeuble.
- ▶ L'installation doit être faite par la compagnie qui vous fournit l'antenne et le service de câblodistribution.



### Les étapes à suivre :

1. **Prenez rendez-vous** avec votre compagnie de câblodistribution.
2. **Avisez le centre d'appels** de l'Office de la visite du technicien au moins **24 heures à l'avance**.  
Composez le **514 872-OMHM (6646)**.
3. **Lorsque le technicien sera sur place, appelez le centre d'appels pour les prévenir.**  
Un employé de l'Office se déplacera pour lui permettre d'avoir accès à la toiture.
4. Faites-vous **rembourser les frais d'installation** en communiquant avec **Andréa Quezada**, votre agente de liaison : **514 868-3250**. Ayez votre facture en main.

**Votre antenne n'a pas été déplacée avant le début des travaux ? Elle sera débranchée et retirée.**

